

<http://clg-lavoisier-oucques.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article806>



Aides départementales pour la restauration

- 2 - Espace pour les élèves et les parents d'élèves - Actualités et informations -



Date de mise en ligne : jeudi 17 novembre 2016

Copyright © Collège Lavoisier, Oucques (41) - Tous droits réservés

Les bourses départementales sont remplacées par un fond restauration destiné aux demi-pensionnaires.

Pour obtenir une aide, vous devez vous tourner vers le collège (gestionnaire) et faire une demande de "dossier fonds sociaux cantine". Cette demande sera examinée dans le cadre de la commission des fonds sociaux du collège.

Vous trouverez sur le [lien suivant](#) la communication du Conseil département sur ce dossier.